44e Année. — N° 26 26 Juin 1927.

LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

SOMMAIRE

L. Degrully ..... Chronique. — L'Ecoulement des vins depuis le début de la campagne ; — Fédération des Sociétés d'agriculture du Midi et du Sud-Est 625
N° ..... Tableau de l'écoulement des vins (mois de mai) 629
Gustave Coste ..... La révision du tarif des douanes 631
Informations et communications de Sociétés agricoles. — Institut agricole d'Algérie 630
Bulletin commercial. — Observations météorologiques.
Tables des matières et des auteurs 642

CHRONIQUE

L'Ecoulement des vins depuis le début de la campagne

L'*Officiel* du 14 juin nous a donné les chiffres de l'écoulement des vins en mai et depuis le début de la campagne en cours (1er octobre 1926).

Les sorties de la propriété, en mai, se sont élevées (Alsace-Lorraine comprise) à 1.992.782 hectolitres, contre 2.576.216 en avril.

Pour l'ensemble des huit premiers mois de la campagne en cours, on note :

Sorties de la propriété...	octob. 1924-mai 1925.....	30.336.203	hectol.
— —	octob. 1925-mai 1926.....	33.624.563	—
— —	octob. 1926-mai 1927.....	26.552.060	—

En Algérie, les sorties totales se montent à 6.938.122 hectolitres, contre 9.074.402 à même époque de l'année dernière.

La consommation taxée, en mai, s'est élevée à 3.586.727 hectolitres, contre 3.809.725 en avril, et 4.532.050 hectolitres en mai 1926.

Pour l'ensemble des huit mois écoulés, et des mêmes mois des campagnes précédentes, on trouve :

Consommation taxée	octob. 1923-mai 1924.....	31.943.798	hectolitres.
— —	octob. 1924-mai 1925.....	32.374.164	—
— —	octob. 1925-mai 1926.....	35.338.171	—
— —	octob. 1926-mai 1927.....	31.892.778	—

Le stock commercial est en légère diminution :

Stock commercial à fin	janvier 1914.....	12.027.127	hectolitres.
— — —	janvier 1919.....	6.150 533	—
— — —	août 1921.....	8.228 580	—
— — —	octobre 1922.....	9.576.094	—
— — —	octobre 1923.....	10.159.760	—
— — —	septem. 1924.....	10 731.519	—
— — —	septem. 1925.....	11.119.359	—
— — —	juillet 1926.....	12.012.406	—
— — —	mars 1927.	11.683.719	—
— — —	avril 1927.....	11.549.530	—
— — —	mai 1927.....	**11.368.075**	—

On pourrait s'étonner de voir le stock commercial se maintenir à un chiffre aussi élevé. Il semble que le Commerce veuille garder le plus de provisions possibles pour les derniers mois de la campagne.

La consommation se maintenant à un chiffre très élevé, il faudra bien puiser dans ce stock, malgré l'importance des apports de vins étrangers.

En 1919, le stock commercial était descendu à 6.150.533 hectolitres. Il pourrait donc se réduire, *à la rigueur*, au même chiffre, ce qui donnerait : 11.368.075 — 6.150.533 = 5.217.542 hectolitres, ce qui représente la consommation de 40 à 45 jours.

On peut être assuré que les « vins de primeur » seront recherchés et payés un bon prix.

La Chambre ayant eu son interpellation sur le « vin cher », le Sénat ne pouvait manquer d'avoir la sienne. Mais après ? Les vignobles du Palais-Bourbon, non plus que ceux du Luxembourg, ne sauraient combler le déficit de la dernière récolte.

*
* *

Parce que le vin est cher, ce n'est pourtant pas raison suffisante pour laisser envahir nos marchés par des produits frelatés, via Marseille ou Cette.

Fédération des Sociétés d'agriculture du Midi et du Sud-Est

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Fédération des Sociétés d'Agriculture du Midi et du Sud-Est, qui groupe les Associations agricoles des départements de l'Aude, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Var et de Vaucluse, a tenu son assemblée générale, le 10 juin, sous la présidence de M. Castel de la Reille, président de la Société centrale d'Agriculture de l'Aude, assisté de MM. Pallier et F. de Vulliod, vice-présidents.

Sur la proposition de M. Pallier, président de la Société centrale d'Agriculture du Gard, les délégués des Sociétés adoptent un vœu demandant au Gouvernement : de rapporter les décrets réglementant l'introduction des réfugiés russes, arméniens et grecs, et celui annulant les demandes d'introduction des ouvriers étrangers agricoles : de permettre l'entrée des ouvriers saisonniers et d'ouvriers plutôt rares en France.

Est également adopté un vœu de M. Linas, président de la Société d'Encouragement du bétail de l'Hérault, tendant à exiger certaines garanties sur la moralité de ces ouvriers étrangers, à leur entrée en France.

M. Coste, président de la Chambre d'Agriculture du Gard, présente une étude très documentée sur le tarif douanier que nous publions ci-après.

M. A. Nougaret, président de l'Association de propagande pour le vin, créée par le Comice agricole de l'arrondissement de Béziers, indique les moyens à employer pour que la propagande pour le vin soit efficace. Il termine son rapport sur la valeur hygiénique, alimentaire et thérapeutique du vin, par ce conseil de Bertillon :

« Instruisons les masses, répandons largement l'usage du vin parmi les hommes, nous améliorerons leur santé et surtout nous diminuerons d'autant les fléaux qui ruinent l'humanité ». Les vœux suivants sont adoptés :

Que le Gouvernement poursuive énergiquement une politique du vin, en France et à l'étranger ;

Que l'on obtienne des nations étrangères non seulement la réduction des tarifs douaniers, mais encore celle des taxes intérieures, qui sont très lourdes dans certains Etats ;

Que l'on applique, dans toutes les nations, les mesures utiles pour la défense des appellations d'origine.

Il est donné lecture d'un rapport de M. Palazy, vice-président de la Société départementale d'Agriculture de l'Hérault, sur l'agriculture et les bénéfices agricoles au point vu fiscal. Les conclusions en sont votées. Le Congrès demande que le forfait soit maintenu.

M. Vigne, ancien député, président de la Chambre d'Agriculture du Var, intéresse les délégués en traitant du mouvement coopératif dans son département. Actuellement, le Var comprend 80 coopératives vinicoles et 25 coopératives oléicoles ; à la fin de l'année en cours, le total des coopératives de production sera de 110 Ces coopératives sont groupées en Fédération. Sur 2.400.000 hectolitres de vins récoltés dans le Var, les coopératives ont logé environ un million d'hectolitres. L'assemblée émet le veu que des relations soient établies entre coopératives de production et de consommation, en vue de la vente directe des produits du sol.

M. Flahault, membre de l'Institut, parle du boisement des montagnes et des terres incultes et engage tous ceux qui ont des terrains incultes, où les céréales, la vigne, les arbres fruitiers ne peuvent venir, à les transformer en bois forestiers.

Il est donné lecture par M. de Volontat du rapport de M. Messier, directeur de l'Office national sériciicole à Valence, sur l'importance économique de la sériciculture en France, les causes de sa décadence et les conditions de son relèvement.

M. Gèze, professeur d'agriculture, fait une intéressante communication sur la géologie et la préhistoire au point de vue agricole.

M. Pallier s'occupe du marché du blé et indique nettement que si le Gouvernement ne fait pas une vraie politique du blé, nos emblavements se réduiront de plus en plus. Il propose des conclusions tendant à favoriser la production du blé, et à faire cesser au plutôt les incertitudes actuelles du Gouvernement et du Parlement en cette matière. Il y a nécessité absolue de préciser, pour les agriculteurs, la situation dans laquelle va se trouver le marché du blé. Les conclusions du rapport de M. Pallier sont adoptées.

M. Castel de la Reille, président de la Fédération, remercie les rapporteurs et les délégués et termine en disant : « Nous grouperons nos vœux, nous assurerons leur aboutissement et nous resterons tels que nous avons été déjà dénommés par le savant professeur M. Thomas : « La Chambre d'Agriculture spontanée du Languedoc et de Provence ».

L. Degrully.

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants, et quantités imposées au droit de circulation et stocks existant chez les marchands en gros

Campagne 1926-1927 (Mois de Mai)

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois de Mai	Total depuis le début de la campagne	Mois de Mai	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres		hectolitres
1	Ain	7.222	77.161	26.020	222.301	47.261
2	Aisne	«	9 498	28.064	262.169	74.742
3	Allier	5.469	115.271	39.229	379.230	51 021
4	Alpes (Basses-)	476	3.372	4.837	37.138	6 178
5	Alpes (Hautes-)	1.414	7.830	7.787	60.384	11.548
6	Alpes-Maritimes	527	5.482	53.026	440 464	75.725
7	Ardèche	19.888	228.355	15.687	174 351	30 766
8	Ardennes	»	»	12.986	122.416	35.083
9	Ariège	1.027	8 405	9.457	79.370	9.003
10	Aube	188	10.547	32.446	284.631	64 711
11	Aude	280.986	3.938.300	27.732	357.347	122.441
12	Aveyron	5.918	52.384	26.620	252.239	20 217
13	Bouches-du-Rhône	58.285	663.392	83.851	702 645	130.257
14	Calvados	»	»	9.668	94.263	51.819
15	Cantal	5	413	21.814	182.356	19 608
16	Charente	4.972	300.305	27.078	225.958	40.708
17	Charente-Inférieure	62 234	528.661	33.960	268.183	81 842
18	Cher	2.759	30.645	27.950	257.593	47 833
19	Corrèze	695	5.634	18.013	162.474	25 398
21	Côte-d'Or	9.979	120.862	44.931	411 024	468.696
22	Côtes-du-Nord	»	»	11.468	113.172	47.153
23	Creuse	»	»	24.942	210.487	41 252
24	Dordogne	34.694	298.833	26.054	230.539	41 562
25	Doubs	3	112	36.247	329.080	67.794
26	Drôme	6 898	74.312	14.685	119.395	28 984
27	Eure	»	»	9.486	83.298	29.206
28	Eure-et-Loir	7	177	18.918	179.892	58.433
29	Finistère	»	»	49.053	376.483	143 835
30	Gard	122.314	2.353.701	29.120	341.365	65 630
31	Garonne (Haute-)	17.749	165.494	37.518	329 458	48 428
32	Gers	61.291	680.254	10.787	86.698	51.628
33	Gironde	264.014	1.973.026	147.536	1.495.809	1 418.647
34	Hérault	593.617	7.614.828	49.200	528.918	470.072
35	Ille-et-Vilaine	»	»	12.140	124 533	47.767
36	Indre	5.390	47.788	20.352	190.015	26 636
37	Indre-et-Loire	19.394	191 221	32.6 7	300.246	101.346
38	Isère	9.467	131.312	51.780	457.689	70.642
39	Jura	2.959	34.810	25.636	249.481	57.200
40	Landes	11.458	97.501	23.070	189.310	28.404
41	Loir-et-Cher	20.058	201.030	21.624	189.832	63.985
42	Loire	8.637	107.454	87.905	806.657	152.830
43	Loire (Haute-)	250	1.749	31 747	293.380	46.772
44	Loire-Inférieure	13.324	130.998	68.562	602.846	145.670
45	Loiret	3.857	38.040	40.489	340.263	83.196
46	Lot	5.843	54.608	8.711	80.351	6.254
47	Lot-et-Garonne	28.782	315.464	21.330	181.219	27 651
48	Lozère	455	4 050	6.534	53.336	6 552
49	Maine-et-Loire	20.818	170.732	50.146	388.486	203.755
50	Manche	»	»	3.440	31.441	23.479
51	Marne	390	93.731	72.630	677.059	1.124 465
52	Marne (Haute-)	46	368	24.328	219.548	53.738
53	Mayenne	8	40	4.451	38 037	21.903
54	Meurthe-et-Moselle	45	674	64.567	599 000	156.476
55	Meuse	23	152	30 087	259.276	48 128
56	Morbihan	7	199	9.887	100.732	45.260
58	Nièvre	1 706	18.000	34 263	267.380	62.269

NUMÉROS d'ordre	DÉPARTEMENTS	QUANTITÉS DE VINS sorties des chais des récoltants (droits garantis ou acquittés)		QUANTITÉS DE VINS soumises au droit de circulation		STOCK commercial existant chez les marchands en gros
		Mois de mai	Total depuis le début de la campagne	Mois de mai	Total depuis le début de la campagne	
		hectolitres	hectolitres	hectolitres		hectolitres
59	Nord	»	»	72.035	620 740	295.627
60	Oise	»	»	25.400	224 110	58.437
61	Orne	»	»	4.715	42 903	17.468
62	Pas-de-Calais	»	»	33.237	2 6.524	112.927
63	Puy-de-Dôme	9 300	91.719	50.209	448.893	6 .364
64	Pyrénées (Basses-)	7.454	64.140	43.442	838.537	63.651
65	Pyrénées (Hautes-)	1 131	9.804	15.040	121.769	21 926
66	Pyrénées-Orientales	82.403	2 506.350	23.575	362.622	105 406
69	Rhône	41.272	358.628	138.493	1 202 396	365.797
70	Saône (Haute-)	24	320	36.777	337 681	77.660
71	Saône-et-Loire	24.405	428.303	53.944	513.420	192.407
72	Sarthe	914	7.436	9.664	90.808	30.073
73	Savoie	6.794	87.844	21.862	194.570	28.624
74	Savoie (Haute-)	1.094	25.098	19.860	176.116	46.135
75	Direction de la Seine	»	»	482.033	4.229.491	1.500.094
	Direction des droits d'entrée	»	»	257.916	2.226.923	852 221
76	Seine-Inférieure	»	»	56.400	496.635	178.210
77	Seine-et-Marne	61	128	41.579	365 821	98.383
78	Seine-et-Oise	8	391	90.125	783 322	299 330
79	Sèvre (Deux-)	2.341	21.636	23.212	207.893	36 025
80	Somme	»	»	19.445	171.026	47.640
81	Tarn	24.496	340 142	25.747	231.130	39.672
82	Tarn-et-Garonne	9.680	82 775	9 285	76.373	13 363
83	Var	92.932	928.371	39 946	345.839	69.768
84	Vaucluse	30.929	322 415	11 476	107.237	44.936
85	Vendée	10.076	65 453	18.941	142.595	29.123
86	Vienne	14.604	139 593	21 057	186 300	27.856
87	Vienne (Haute-)	9	103	37.119	352 522	59.582
88	Vosges	8	54	43.373	396.507	115.357
89	Yonne	3.572	49.176	23.219	201.548	58.442
	Total pour la France.	1.985.544	26.439.453	3.511.282	31.148.189	11.368.075
	Moselle	196	3 461	22.060	241.070	72.618
	Bas-Rhin	2.524	31.254	20.094	203.758	121.117
	Haut-Rhin	4.521	77.892	33.291	329.761	98.888
	Totaux pour l'Alsace et Lorraine	7.238	112.607	75.445	744.589	293 683
	Algérie					
	Alger	275.679	3.829.851	»		240.988
	Constantine	79.594	630.158	»		27.904
	Oran	91.215	2.378.113	»		303.888
	Total pour l'Algérie	446 428	6 938.122	»		542.780

Institut agricole d'Algérie. — Le concours d'admission à l'Institut agricole d'Algérie aura lieu les 8 et 9 juillet 1927.

Ouvert aux candidats âgés de 17 ans au moins, ce concours — auquel 200 candidats ont pris part l'an dernier — ne comporte que des épreuves écrites (français, mathématiques, sciences naturelles, physique et chimie, croquis coté) et peut être subi en France, en Algérie, dans les colonies, pays de protectorat et à l'étranger (principaux centres).

Peuvent être admis sans concours les jeunes gens présentant des garanties de culture générale reconnues au moins équivalentes au baccalauréat ou au brevet supérieur.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser soit au Directeur de l'Institut agricole d'Algérie, à Maison-Carrée (Alger), soit au Directeur de l'Office de l'Algérie, 10, rue des Pyramides, à Paris.

LA RÉVISION DU TARIF DES DOUANES [1]

Au moment où nous écrivons, l'agriculture ne peut envisager qu'avec inquiétude les premiers résultats de la révision douanière.

Depuis plusieurs années les Associations Agricoles n'ont cessé de dénoncer le déséquilibre croissant créé entre la production industrielle et la production agricole. Cette vérité est maintenant universellement reconnue : elle a été affirmée à plusieurs reprises par les membres du Gouvernement, notamment dans l'exposé des motifs du projet de loi portant révision du tarif.

Malheureusement, jusqu'à ce jour, il n'a été rien fait de sérieux pour remédier à la situation.

Les dirigeants de l'industrie, qui paraissent dominer le Gouvernement et la Commission des Douanes, sont bien obligés de constater l'arrêt inévitable et définitif de la course à l'exportation, et d'admettre que désormais notre *marché intérieur* sera l'assiette indispensable de consommation pour nos industries principales.

Il s'agit donc pour l'industrie de s'assurer le monopole de ce marché, qui s'entend à la fois de la métropole et de ses colonies, et, en outre, de développer la consommation, actuellement insuffisante, de ce marché, pour qu'il soit à la mesure de notre surproduction industrielle.

La surélévation de la barrière douanière, au point de la rendre infranchissable, fournit, pense-t-on, à notre industrie le moyen rapide et sûr de supprimer la concurrence extérieure.

Quant au développement de la consommation, en ce qui concerne les colonies, aucune difficulté. Il suffit de suggérer un vaste plan de travaux publics aux colonies, et notre Ministère des Colonies n'a pas tardé à nous fournir un programme imposant : chemins de fer du Laos et chemins de fer indo-chinois, outillage des ports de Haïphong, Saïgon, Tourane et Vinh, chemins de fer de la Côte d'Ivoire et de la Haute Volta, extension du port de Dakar, chemins de fer à Madagascar, au Maroc, un peu partout irrigations et dessèchements, où la part du pompage est considérable, chemin de fer Transaharien, etc... Il est évident que l'exécution de ce programme absorbera pendant plusieurs années une partie de la surproduction industrielle.

En ce qui concerne la métropole, le développement de la consommation n'est possible qu'à l'égard de la clientèle rurale, la capacité de consommation de la clientèle urbaine étant déjà portée presque au maximum. Mais depuis longtemps les campagnes sont appauvries et dépeuplées, par suite du régime douanier existant, qui a dévalorisé les produits agricoles. Il est donc nécessaire de réagir et d'accorder à l'agriculture un traitement douanier plus favorable ; à cette condition, on peut compter que l'agriculture améliorera et renouvellera son outillage, développera ses installations électriques, augmentera ses demandes d'engrais ; d'où, pour l'industrie, accroissement de commandes, qui lui permettra d'utiliser à plein sa capacité de production.

Certes ce programme, dont nous trouvons la base posée dans le projet du Gouvernement et celui de la Commission des Douanes, est un programme fort séduisant ; mais si on l'étudie de près, on ne tarde pas à en reconnaître

(1) Rapport présenté à l'Assemblée du 10 juin, et adopté à l'unanimité.

les dangers, encore plus grands que ceux du système de l'exportation à outrance. En outre, les premiers votes de la Chambre ouvrent dans ce programme des fissures si graves, qu'elles rendent inévitable une catastrophe économique.

Examinons successivement ces inconvénients :

1° *Hausse du prix de la vie.*

L'élévation du prix de la vie, résultant de l'adoption du projet de tarif, ne paraît pas devoir être inférieure à 15 ou 20 o/o. Il ne m'est pas possible d'apporter à ce sujet le résultat des vérifications personnelles, comme celles que j'avais faites lors de mon étude comparatives des droits de douanes en 1914 et en 1923. Mais je fournirai à ce sujet les appréciations d'un économiste qui offre toute sécurité.

M. P. Elbel, directeur du Comité d'Action Economique et Douanière, s'exprimait ainsi au Congrès de l'Agriculture Française du 11 avril dernier :

« Je ne crois pas exagérer en disant que le tarif, tel qu'on vous le propose, « représente pour notre économie une hausse du prix de la vie d'au moins « 15 o/o au départ. Et, avec toutes les répercussions qu'il faut en attendre, « avec la majoration qu'il représente sur le prix de revient de nos fabrica- « tions, étant donnée l'élévation considérable des droits de douane sur tout « ce qui concerne l'outillage, ce sera dans quelque temps non plus 15, mais « 25 o/o.

« Quelque ingrat que ce soit, permettez-moi de vous donner quelques chif- « fres.

« Je prends le cas d'un jeune ouvrier agricole qui vient, comme on dit, de « tirer ses dix-huit mois, et qui rentrant chez lui doit s'habiller de pied en cap. « Il achètera deux ou trois paires de chaussettes de coton : 20 o/o de majo- « ration sur les prix actuels ; un complet de laine de 400 fr. : 15 o/o de majo- « ration ; une paire de brodequins : 12 o/o de majoration ; un chapeau de feu- « tre : 15 o/o de majoration. S'il se marie, qu'il veuille acheter une robe de « laine ou de coton à sa fiancée, 12 à 20 o/o de majoration. Il se mettra en « ménage et achètera un service de faïence : 12 o/o de majoration ; s'il s'agit « d'un service en porcelaine, 25 à 30 o/o ; de la brosserie, 20 o/o de majora- « tion, etc...

« Et puis, si notre jeune ouvrier entre dans une exploitation agricole, le « travail agricole sera handicapé. Si un propriétaire agricole doit acheter « un moteur à essence, les droits majoreront le prix de revient de 10 à 30 o/o « en l'espèce ; pour les moteurs industriels à gaz pauvre, 25 o/o de majora- « tion ; pour les écrémeuses, de 6 à 34 o/o ».

M. Lucien Chassaigne écrit aussi dans *Le Journal* :

« Les articles de ferblanterie et de lampisterie voient leurs droits passer « de 200 fr. en moyenne à 400 et 650 fr. aux 100 kilos ; la porcelaine la plus « commune sera frappée de droits de 35 o/o ad valorem, ce qui représente « une majoration de prix assez coquette de 25 à 30 o/o. Les droits de la bros- « serie seront quintuplés, grâce à une disposition ingénieuse qui assimile à « la brosserie fine les brosses à cirage et les modestes brosses à évier, pour « peu que le bois en soit teinté, verni ou ciré.

« Une automobile du type Ford, pesant 1.200 kilos, acquittera désormais « un droit de 14.100 francs. Cela doublera le prix de revient de la voiture.

« Quant aux jouets, leur prix deviendra inabordable. Dans bien des cas, « les droits qui les frappent seront multipliés par 8 ou par 10. Le ballon de

« football, qui acquittait à l'entrée un droit de 2 fr. 85 par kilo, paiera doré-
« navant 27 fr. 50. Et de même pour la raquette de tennis. Est-ce là le bon
« moyen de favoriser les sports ?

« Nous n'avons montré que les répercussions les plus directes du nouveau
« tarif. Mais que dire de ses incidences indirectes ? On triple, on quadruple
« les droits frappant les outils, les machines, tout ce qui sert à l'exercice
« des métiers, tout ce qui augmente notre capacité de production, tout ce qui
« alimente l'activité laborieuse des villes et des campagnes. Les machines à
« coudre payaient 2 fr. 40 au kilo : le droit nouveau oscillera entre 4 et 14 fr.;
« 150 à 190 fr. aux 100 kilos sur les machines à battre, au lieu de 78 à 97; 110
« francs sur les faucheuses au lieu de 40 fr. 80 ; 313 fr. sur les faulx, au lieu
« de 132 fr. 60; 540 à 2.040 fr. sur les scies circulaires au lieu de 170 et 278
« francs, etc...

« Enfin, les appareils électriques verront les droits qui les frappent mon-
« ter dans de telles proportions que la hausse consécutive sera de 18 à 25 o/o
« en moyenne. Triste encouragement à l'électrification rurale et au déve-
« loppement de l'artisanat ».

2° *L'augmentation des impôts.* — L'exécution de la partie de ce programme économique, qui est relative aux grands travaux coloniaux, aboutira nécessairement à une augmentation des impôts.

En France même, les grands travaux publics ne sont productifs qu'à assez longue échéance ; quelle sera cette échéance pour des pays, beaucoup moins riches que le nôtre, souvent très pauvres, à la population clairsemée, parfois de véritables déserts ? Les garanties d'intérêt, qui seront nécessairement fournies, joueront pendant de longues années et se traduiront par des impôts.

Pour le chemin de fer du Sahara, notamment, dans les projets de contrats établis entre le Ministère des travaux publics, le Ministère des colonies et le P.-L.-M., des garanties d'intérêt sont prévues dans les mêmes conditions que celles des Compagnies de chemins de fer métropolitaines.

Il va de soi que l'agriculteur aura à supporter une large part de ces nouvelles charges, sans en avoir la contre-partie.

3° *L'agriculteur responsable de la vie chère.* — Subissant une forte augmentation de ses prix de revient, grevé de nouveaux impôts, l'agriculteur verra ainsi se volatiliser l'accroissement de bénéfice qu'il pouvait attendre d'un relèvement du tarif douanier sur les produits agricoles. Bien souvent même, il sera contraint de restituer beaucoup plus qu'il n'aura reçu.

Mais ce qu'il y a de plus grave, c'est qu'aux yeux du public, c'est lui, et *lui seul*, qui portera la responsabilité du renchérissement de la vie.

Bien rares sont les spécialistes professionnels qui peuvent calculer l'incidence du droit de douane sur le prix des vêtements, des ustensiles de ménage, des transports. Mais le premier venu est compétent, quand il s'agit des droits sur le blé, sur le vin ; chaque jour nous voyons des groupements quelconques formuler leurs vues en cette matière : nous n'en trouvons aucun qui se préoccupe des droits sur la vaisselle ou sur les machines à coudre.

La hausse générale des prix éprouvera durement tous ceux qui ne profiteront ni directement, ni indirectement du nouveau régime douanier : les fonctionnaires, les employés, les avocats, les médecins, les retraités, les rentiers. Comme nous l'avons vu au cours des dernières années, ils s'ameuteront contre le paysan, qu'ils dénonceront comme l'affameur de la nation, et entre-

tiendront l'agitation jusqu'à ce qu'ils aient obtenu la réduction ou la suspension des droits « sur les denrées de première nécessité ».

4° *Le tarif des produits agricoles abandonné à l'arbitraire du Gouvernement.* — Les pouvoirs publics ont, du reste, fort bien compris les dangers de ce mouvement d'opinion ; car ils ont pris leurs dispositions pour pouvoir lui donner satisfaction... aux dépens de l'agriculture, bien entendu.

Tel est le but de l'article 5 de la loi douanière, adopté le 13 mai par la Chambre des Députés, suivant la proposition du Gouvernement et de la Commision des Douanes. D'après cet article, « dans des circonstances exceptionnelles pouvant entraîner de graves perturbations économiques ou une élévation menaçante pour l'alimentation publique du prix des denrées de première nécessité », le Gouvernement, à charge de déposer au préalable un projet de loi, peut, par décret, modifier ou même suspendre les droits de douane.

Sans doute, ces dispositions visent tous les articles du tarif ; mais l'expérience nous apprend que, depuis douze ans que le Gouvernement est investi d'un pouvoir discrétionnaire en matière douanière, il n'a jamais exercé ce pouvoir qu'au détriment de l'agriculture ; seuls les produits agricoles ont été considérés comme de « première nécessité » : jamais on n'a considéré de la sorte les vêtements, les chaussures ou les ustensiles de ménage.

Ce n'est pas par inadvertance que la Chambre des Députés a admis cette disposition ; elle a été dûment avertie de la portée de son vote par M. Armand Bouat, député du Lot, qui l'a fait en des termes qui méritent d'être rappelés :

Cet article, a-t-il dit, « consacre le régime d'exception, d'instabilité et d'insécurité que nous subissons depuis la guerre, et qui, suivant l'énergique expression de la Fédération des Associations agricoles, étouffe notre agriculture.

« Chaque fois que notre récolte n'aura pas été abondante, nous aurons la suppression automatique des droits de douane... Il y a là une menace perpétuelle suspendue sur la tête des producteurs, et qu'on ne dise pas que le dépôt préalable d'un projet de loi constitue pour eux une garantie sérieuse !

« Si vous permettez au Gouvernement de prendre des décrets immédiatement exécutoires, vous savez bien qu'en présence du fait accompli, il vous sera souvent imposible de ne pas ratifier les décrets que vous désapprouvez. Des exemples récents ne confirment-ils pas ces prévisions... La procédure, qui consiste à agir d'abord et à faire ratifier ensuite est une comédie, à laquelle, pour ma part, je ne saurais souscrire...

« Voyez quel pouvoir vous donnez au Gouvernement ? Considérez la part d'arbitraire que comporte l'appréciation des circonstances exceptionnelles. Quel sera le point de départ de l'intervention gouvernementale ? A partir de quel moment, messieurs les ministres, jugerez-vous qu'un événement peut engendrer une élévation exagérée du prix des denrées ? Et la hausse, à quel thermomètre, à quel baromètre, la mesurez-vous ? »

La Chambre des députés n'a tenu aucun compte de ces sages observations. Elle a sacrifié une fois de plus l'agriculture et voté l'article 5, qui la voue au métier de dupe.

Il résulte de là que, lorsque la récolte est abondante et couvre, et au delà les besoins de la consommation nationale, le droit de douane est inutile ; car, alors, nos prix sont au-dessous du cours mondial.

C'est seulement lorsque notre récolte est déficitaire, que le droit de douane serait utile, pour empêcher les produits de pays plus favorisés de déterminer chez nous la débâcle des cours ; en pareil cas, le Gouvernement est armé du droit de suspendre les droits et de déterminer chez nous la débâcle, comme il a fait pour les blés au cours de la présente campagne, de sorte qu'à la perte résultant du déficit de la production, l'agriculteur devra ajouter la perte résultant de la baisse des prix.

En résumé, dans ce système, l'agriculture sera privée de la protection douanière, quand elle en aura besoin.

Le pouvoir arbitraire du Gouvernement est encore fortifié par d'autres mesures.

Le projet voté par la Chambre laisse subsister l'article 18 du décret du 28 décembre 1926, portant codification des textes législatifs concernant les douanes. Cet article est la reproduction d'une disposition édictée par la loi du 27 juillet 1919, qui dessaisit le Parlement de ses pouvoirs constitutionnels en accordant au Gouvernement le droit de mettre en application, par simple décret, les accords commerciaux conclus avec les puissances étrangères. Dans aucun pays, soumis au régime parlementaire, un accord commercial on peut être mis en vigueur avant ratification du Parlement.

Cette situation, dont l'agriculture a maintes fois souffert, et contre laquelle nous avons protesté le 23 mars devant la Commission des Douanes, non seulement se trouve maintenue, mais encore aggravée : car le Gouvernement interprète le texte comme lui donnant la possibilité, dans les accords commerciaux, de consentir des concessions au-dessous du tarif minimum. Ces réductions seront-elles immédiatement applicables par décret ?

Voilà donc la possibilité de réduire la protection douanière, même en dehors de toute « circonstance exceptionnelle ».

On peut donc affirmer que, pour l'agriculture, la protection douanière est supprimée ; car elle n'existera plus, dès qu'elle aura une utilité quelconque.

Par contre, l'agriculture subira dans leur intégralité les charges résultant du système économique, qui a les faveurs du moment : augmentation de ses prix de revient et augmentation de ses impôts.

5° *Absence totale de protection pour les textiles et autres produits agricoles.*— Le projet de tarif a négligé de réparer une des plus graves injustices du tarif de 1892. Considérant comme « matières premières » les cocons de vers à soie, les soies grèges, le lin, le chanvre, la laine, les peaux d'animaux, le colza, etc., le tarif de 1892 avait soumis ces productions au système du libre échange.

Le résultat de cette absence totale de protection, dans un système où toutes les autres productions bénéficient plus ou moins de la protection douanière, a été désastreux : décadence complète de la sériciculture, de la culture du lin, du chanvre, malgré le système coûteux, inepte et inopérant des primes. Les droits sur le bétail ont maintenu, avec un effectif réduit, notre production de laine et de peaux ; mais, pour le mouton notamment, depuis 1892, le troupeau a diminué de 40 o/o et il n'est plus guère prêté d'attention à la qualité de la laine.

Prétendre que ces produits sont des « matières premières » est une véritable ineptie ; peut-on les obtenir sans travail ?

Dira-t-on que ces produits alimentent une industrie d'exportation, qui ne saurait subsister, si elle doit supporter un droit de douane ?

Le droit de douane n'empêche pas l'exportation, s'il est remboursé à la sortie, comme la chose s'est passée, à la satisfaction générale de 1825 à 1850 ; seules, s'élèvent à l'encontre les industries artificielles, qui prospèrent moins par la fabrication que par l'agiotage.

La Commission des Douanes de la Chambre, devant laquelle nous avons porté ces considérations le 25 mars, y a été absolument insensible.

Nous devons constater que, depuis le 1er avril, une loi de crédits additionnels a établi sur les cotons bruts, qui ne sont pas produits en France, non pas un droit de douane, mais, ce qui revient au même, « un droit spécial, perçu par le service des douanes » de 1 fr. par 100 kg., destiné à encourager la culture du coton dans nos colonies.

Nous apprenons, d'autre part, que, sur la demande de l'industrie de la laine, préoccupée de ses approvisionnements, le Ministère des Colonies étudie un projet de « taxe spéciale », dont le produit serait affecté à l'encouragement de la production du mouton dans les colonies françaises. Il paraît que la France serait impropre à l'élevage du mouton !

6° *L'exagération de la protection arrête les progrès de l'industrie.* — Rien n'est plus significatif à cet égard que les constatations faites par la Chambre de Commerce de Nimes dans sa séance du 9 mars dernier au sujet des métiers à bonneterie.

Il en résulte que la fabrique de métiers, protégée par un tarif prohibitif, au lieu de perfectionner sa fabrication, s'est contentée, soit de continuer la fabrication de ses modèles de 1914, soit de copier un modèle allemand déjà ancien.

Pendant ce temps, l'industrie américaine, dans le but de se libérer du joug industriel allemand, créait des usines de fabrication de métiers, à grande vitesse et à grande production, facilitant chez elle la création d'usines de bonneterie.

L'industrie allemande, elle aussi, a travaillé ferme et construit des métiers laissant loin derrière eux les pauvres métiers français, et a créé des usines monstres de bonneterie, munies d'un matériel neuf ultra-moderne, dont la production lui permettrait d'envahir notre marché à des prix impraticables pour nous, à moins de tarifs prohibitifs sur les articles de bonneterie.

Ce qui est dit là des métiers à bonneterie pourrait se dire de beaucoup d'autres industries.

Voilà où conduit l'exagération de la protection douanière.

Les faits sont souverains, et il arrive fatalement un moment où il n'est plus possible de maintenir la surproduction industrielle et d'écouler ses produits. Cette surproduction est le résultat de circonstances exceptionnelles et temporaires : les chemins de fer, la navigation à vapeur, la transformation mécanique de toutes les manufactures, la paix armée de 1870 à 1914, la grande guerre, la reconstitution des régions dévastées, l'inflation monétaire. Ce serait folie que de vouloir l'entretenir par des moyens *artificiels autant que ruineux*.

Le développement de la production industrielle ne peut avoir d'autre base solide que le développement normal de la consommation en France, dans les colonies et à l'étranger.

Conclusions. — Comme conclusion de cette étude, nous proposerons à la Fédération des Sociétés d'Agriculture du Midi et du Sud-Est :

1° De réclamer une protection douanière modérée, qui, en principe, ne

doit pas être supérieure au coefficient de la dévalorisation du franc par rapport au tarif en vigueur en 1914 ;

2° De demander que les articles de la nomenclature douanière relatifs à l'agriculture ne soient discutés qu'après le vote des articles concernant l'industrie, ceux-ci devant conditionner les premiers ;

3° De demander la suppression de la partie de l'article 5 du projet de loi voté par la Chambre des députés le 13 mai d'après lequel, « en cas de circonstances exceptionnelles pouvant entraîner de graves perturbations économiques ou une élévation menaçante pour l'alimentation publique du prix des denrées de première nécessité », une protection douanière modérée ne pouvant, en aucun cas, entraîner de telles conséquences ;

4° De demander l'abrogation de l'article 18 du décret de codification des lois douanières du 18 décembre 1926, reproduisant le texte de la loi du 27 juillet 1919, qui autorise le Gouvernement à rendre les accords commerciaux exécutoires par décret avant leur ratification par le Parlement ;

5° De demander l'interdiction de consentir aucun accord commercial au-dessous du tarif minimum, lequel doit être considéré comme intangible ;

6° De demander que le bénéfice de la protection douanière soit étendu aux produits agricoles injustement privés de cette protection : cocons et soies grèges, lin, chanvre, laine, peaux, colza, etc.

Gustave COSTE,
Président de la Chambre d'Agriculture du Gard.

BULLETIN COMMERCIAL

PARIS. — **Bercy et Entrepôts.** — Du *Moniteur Vinicole*. — Cette huitaine encore, le chiffre des transactions de gros à gros a été réduit dans les Entrepôts parisiens. Il y a eu cependant d'assez nombreuses offres de vins en revente, à des prix plutôt avantageux vu ceux pratiqués à la propriété ; malgré cela, les acheteurs ont été peu empressés. Parmi les affaires traitées, on cite celles de vins rouges du Midi 9° vendus de 280 à 285 fr. ; des 10°, de 290 à 295 fr. ; des Minervois 10° à 11°, de 310 à 315 fr. Des Algérie rouges 12° ont été payés aux environs de 310 fr. En vins blancs, toujours peu demandés, on a vu offrir des provenances du Centre à 290 fr. ; des Gironde 10° environ à 315 fr ; des Algérie à 310 fr. ; des Espagne 12° à 310 fr. Tous ces prix pour l'hecto nu, et sur gares de Paris.

Les achats de la clientèle sont presque suspendus ; tous les détaillants qui avaient des provisions semblent avoir voulu s'en servir, étant persuadés que le fléchissement des prix s'accentuerait, et qu'ils pourraient se couvrir suffisamment pour attendre la prochaine récolte. C'est sans doute pour faire de la place en vue de nouvelles réceptions, que certaines maisons ont lâché leurs prix et qu'on a vu les détaillants afficher la baisse, ainsi qu'il avait été exposé ici la semaine dernière.

GARD. — **Nîmes.** — *Cours de la Commission officielle* :

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 13 juin	Cours du 20 juin
8°..			
8 à 9°.....		«	«
9 à 10°.....	10,00 à 11,00 le degré	9 à 11° 270 à 280 fr.	9 à 11° 265 à 275
11°.....		10 à 12° 280 à 295 fr.	10 à 12° 275 à 290
11 à		«	«
Costières		»	»
Rosé, paillet, gris.....	» fr. » à 10 fr. 00 le deg.		
Blanc Bourret.....			
Blanc Piepoul			

HÉRAULT. — **Montpellier.** — *Bourse de Montpellier.*

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 14 juin	Cours du 21 juin
8°1/2.....			8 à 9°
9°.....	87	«	9 à 10°
10°.....	à	9 à 11° 1/2 265 à 275	9 à 11°1/2 260 à 270
11°.....	120	»	9 à 10°
Rosé.	10 fr. 00 le d.		10 à 11°
Blanc de blanc.....	10 fr. 50 le d.		10 à 11°

Cette. — Chambre de Commerce. — Bourse de Cette. — Marché du 9 au 15 juin 1927.

Vins rouges courant de 9 à 11 degrés 5, de 265 à 275 fr. l'hecto ; rosé, 9 à 11 degrés »«« fr. à »»» fr. ; blanc, 9 à 11° «««« à «««« fr., nu pris à la propriété, tous autres frais en sus.

Vins : Algérie rouge, 11 à 12 degrés et au-dessus, le degré, 19,50 à 20,»» ; rosé 11 à 12 degrés et au-dessus, le degré, ««,»» à »»,»» ; rouge et rosé, 14°5 à 15°, 310 à 315 fr. l'hecto ; Espagne, rouge 10 degrés, 245 à 250 francs ; 11°5 à 12°, 250 à 260 ; rosé, à ««««; blanc, 10°, 240 à 245; 11°5 à 12, 255 à 260 ; blanc et rouge 14°5 à 15°, 335 à 340. Suivant degré, qualité et quantité. Nu quai Cette plein fait fûts acheteurs comptant net.

— Béziers.

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 10 juin	Cours du 17 juin
8°.		«	«
9°.....		8° 250	8° 250
10°.....	10 fr. 25 à 10,75 le d.	à à	à à
11°.		10°5 280 fr.	10° 270 fr.
Vins roses 8°.....	10 fr. 00 à 10 fr. 25 le d.	«	250 à 260 fr.
Vins blancs	»» fr. «« à 10 fr. 50 le d.	»	«

Pézenas.— Cours des vins, semaine du 12 au 19 juin 1927 :

Récolte 1926. Vins rouges, de 8 degr. 0 à 10°5 de 250 à 270 fr. Vins rosés, de 8°5 à 10°5, 240 à 270 fr.; bourrets et picpouls, 250 à 270 fr.

L'hectolitre nu, suivant couleur et qualité et conditions d'enlèvement.

Olonzac. Cours des vins du Minervois. Marché d'Olonzac du 19 juin.

Vins rouges, de 10°, 280 fr. l'hecto.

AUDE. — **Narbonne**

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 9 juin	Cours du 16 juin
7 à 8		«	«
8 à 9°.....	10 fr. 20	8° à 9° 255 à 260	8° à 9° 250 à 260
9 à 10°.....	à 10 fr. 80	9° à 11° 260 à 275 fr.	9 à 11° 260 à 275
10 à 11°.....	le degré	11 à 12° 275 à 290 fr.	»
11 et au-dessus		«	«

Carcassonne.— Cote officielle des vins : semaine du 11 mai au 18 juin.

Vins rouges de 9 à 11 deg. 0, de 260 à 280 fr.

L'hectolitre, nu pris chez le récoltant, tout frais en sus.

Lézignan (Aude). — Cours des vins du Minervois et de la Corbière. — Récolte 1926 :

Minervois 9 à 11°, 260 à 295 fr. ; Corbières 10 à 12°, 270 à 295 fr. ; l'hecto.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — **Perpignan.** — On cote :

Vins rouges	Cours en 1926	Cours du 11 juin	Cours du 18 juin
8°.....		9° 250	»
9°.....	8 10 fr. 50	à à	Pas
10°.....	à à	11° 275 fr.	d'affaires
11°.....	12 11 fr. 00 le degré		»
11 à 12°.....			»
12 à 13°.....			

BOUCHES-DU-RHÔNE. — **Marseille.** — Cote officielle des vins. Marché du 15 juin. Région vins nouveaux rouge 8 à 9°, «« à «« fr. ; 9 à 10°, «« à »» fr ; 9 à 11°5, 275 à 300 fr. l'hecto ; rosé «» fr. «« à »»,«« le deg.; blanc »» à »» fr. »» le degré, suivant qualité, couleur, éloignement de la cave, pour marchandise prise en cave, tous frais en sus. A majorer de 95 fr. pour revente par le détaillant.

Vins nouveaux d'Algérie : rouge, de 10 à 11 degrés, 285 à 305 fr. l'hecto ; 11 à 12 deg. 305 à 315 francs l'hectolitre.

Tunisie et Espagne sans transactions.

Quai Marseille, suivant qualité, couleur et provenance, par 25 fûts minimum, tous frais en sus.

LOIRET. — **Orléans**, 11 juin (Cote off. courtiers ass.). — Vin rouge du pays, Gris-Meunier, 675 à 700 fr. Vin blanc de Sologne, la pièce, nu, 600 fr.

De « L'Agriculture du Centre ». — Dans les Charentes, certaines contrées ont été ravagées par des orages de grêle qui ont fait de grands dégâts. Jusqu'à présent on ne signale pas de maladies, mais les intempéries persistantes ont fait le plus grand tort au vignoble et le beau temps est vivement désiré. Depuis quelques jours, la consommation est venue ramasser les quelques barriques qui restaient dans cette région à des prix extrêmement élevés : on a payé jusqu'à 58 fr. le degré-barrique pris à la propriété.

En Anjou, la sortie des raisins ayant été des plus médiocres, beaucoup de propriétaires n'espèrent pas récolter plus de 4 à 5 hectos à l'hectare. Dans le Saumurois et le Beaugeois, les apparences sont meilleures. On escompte, si les circonstances demeurent favorables, un rendement de 18 à 20 hectos.

ALGERIE. — Alger. — Du 11 juin 1927.
Vin rouge extra, le degré «» fr. «» à «« fr.
Toutes qualités réunies, le degré, 230 à 270 fr.
Achats sur souche, de »»,»» à 14 fr. 20.
Nus, quai Alger.

Oran. — 11 juin 1927. — Vin rouge, 21,00 à 22,«« le degr. ; supérieur, à «« fr.; rosé, 19,00 à 20 fr. 00 ; blanc, 20,00 à 21 fr. le deg. Nu, à la propriété.

ALCOOLS

Paris — On cote à la Bourse de Commerce, à 15 heures : juillet, 1300-1330 ; août, 1300-1330 ; septembre, incoté ; 3 d'octobre, incoté.

TARTRES

Marché de Béziers du 17 juin 1927.

Tartres 75 à 80 degrés bitartrate....	7 fr. 15 à 7,20	le degré casser.
Lies sèches 15 à 18 /o acide tartrique	5 fr. 00	le degré acidité totale.
— — 20 à 22 o/o —	5 fr. 50	—
— — au-dessus.	» fr. «« à 6 fr. 00	—
Tartrate de chaux 50 o/o acide tartrique	9 fr. ««	—

logé sacs doubles, wagon complet départ.

A la propriété, tartre non extrait, 100 francs de moins aux 100 kilos environ.

Marché tendance toujours ferme en France, en raison du découvert de quelques vendeurs. Marchés étrangers plus calmes.

CÉRÉALES

Alger. — 18 juin 1927.

Blé dur colon 1er choix, 205 à 210 fr.

Foin, 55 à 60 fr.

Paille, 30 à 32 fr.

Paris. — *Bourse de Commerce.* — 21 juin 1927.

	juin	juillet	juillet-août
Blé	171,75-172 P.	167,50 P.	164,75 P.
Seigle.....	151 N.	151 N.	151 N.
Avoine noire.	129-129,50 P.	126,25-127	122,75 P.
Avoine.....	128 N.	126 N.	123 V

New-York. — 17 juin :

	Prix par bush en d. et cts.	Prix à l'hectolitre en fr.	Prix aux 100 kg. en fr.	Hausse p. 100 k. ou baisse
Blés roux d'hiver.....	1,56 5/8	111.11	148 15	— 1.76
Juillet.....	1,46 1/2	103.92	138.57	— 1.29
Septembre.....	1,43 3/4	101.97	135.97	— 1.87
Décembre.....	1,46 1/2	103.92	138.57	— 1.88
Maïs disp.....	113 ./.	92.35	115 44	— 0.24

Blé dur d'hiver nº 2 nouveau disponible 162 5/8 c. le bushel (153 fr. 82 les 100 kil.) bigarré durum »»» »/» cents (»»» fr. »»).

DIVERS

Cette. — Produits chimiques : Nitrate de soude 15/16, les 100 kilos, 170 à 180 fr. ; Sulfate ammoniaque, 20/21, 155 à 165 fr. ; sulfate potasse 48/52, 120 à 125 fr. ; chlorure potassium 48/52, 92 à 97 fr. ; sylvinite riche 20/22, 33 à 34 fr. ; sulfate cuivre cristaux 98/99, 325 à 340 fr. ; sulfate cuivre neige, 335 à 350 fr. ; superphosphate minéral 14, 31 à 34 fr. ; sulfate de fer, »» à »» fr. logé gare de Cette.

Blés exotiques : Manitoba 2, 6 dollars 95 ; Barusso 79, 255, 260 shillings ; Russe 78, 265 à 270 shillingc la tonne.

Fourrage laitier, «« à »»» fr.

Blé dur 2e choix, »»» à »«« fr.

Montpellier. — Imprimerie Roumégous et Déhan

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

du dimanche 12 au samedi 18 juin 1927

	TEMPÉRATURE				PLUIE		TEMPÉRATURE				PLUIE	
	1927		1926		1927	1926	1927		1926		1927	1926
	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.	maxima	minima	maxima	minima	mill.	mill.
	Nantes						**Mourmelon**					
Dimanche..	21	14	»	»	»	»	21	12	»	»	5	«
Lundi.....	21	13	17	11	«	9	82	13	15	7	0 5	13
Mardi.....	22	15	17	10	»	6	21	11	17	7	»	1
Mercredi..	23	15	13	14	5	8	25	13	16	10	0.5	»
Jeudi.....	25	16	18	12	0.5	»	25	15	20	9	»	0.6
Vendredi...	27	15	15	12	»	4	29	19	19	12	»	16
Samedi.....	18	11	18	10	19	3	27	9	18	10	1	«
Total...	1519	683	1215	601	146.2	241.1	1626	623	1340	486	142.2	293.3
	Rochefort						**Besançon**					
Dimanche..	22	14	»	»	7	»	21	9	»	»	2	»
Lundi	19	11	15	13	«	20	20	10	15	10	»	»
Mardi.....	24	15	15	14	4	0.4	25	10	18	10	»	5
Mercredi....	25	16	15	15	1	4	27	15	19	10	1	»
Jeudi.....	28	16	17	14	0.4	1	26	16	17	13	»	2
Vendredi...	25	16	16	14	»	4	31	19	20	12	»	11
Samedi.....	19	16	16	14	11	»	28	12	19	10	27	11
Total....	1584	866	1112	717	284.4	210.6	1526	605	794	532	135	201.2
	Clermont-Ferrand						**Lyon**					
Dimanche..	17	14	»	»	2	»	23	14	»	»	29	»
Lundi.....	17	15	19	»	11	»	20	15	18	9	4	7
Mardi.....	21	16	16	«	»	»	24	12	20	11	»	2.5
Mercredi....	24	17	19	10	1	»	26	16	19	10	»	1
Jeudi.....	22	19	21	10	0.3	5	26	16	22	13	»	11
Vendredi...	27	20	22	14	»	0.1	31	17	22	14	»	4
Samedi.....	23	15	17	»	4	«	29	13	10	»	11	»
Total...	1510	747	1307.	404	174 2	158.4	1796	757	1320	570	137	369.6
	Bordeaux						**Marseille**					
Dimanche...	»	12	»	»	»	»	»	14	»	»	»	»
Lundi.....	19	16	17	12	7.2	29	26	13	25	«	»	»
Mardi.....	23	16	16	12	5	5	29	17	»	15	»	»
Mercredi....	25	15	16	13	4	1	30	15	22	15	»	»
Jeudi.....	25	15	20	13	»	«	39	18	24	18	»	»
Vendredi...	22	16	20	11	»	«	26	24	26	15	»	«
Samedi.....	22	10	17	11	5	»	»		22	14	»	0.6
Total...	1403	805	1403	650	185.5	227.5	1746	909	1392	788	61.3	244 9
	Toulouse						**Montpellier**					
Dimanche..	»	13	«	»	5	»	25 9	11.9	23.3	15.9	0.8	»
Lundi.....	23	11	20	10	«	«	26.0	11.9	21.1	12.1	»	0.9
Mardi.....	25	17	17	12	»	5	25.1	10.8	23.6	12.1	»	»
Mercredi...	24	14	20	10	2	»	31.3	14.9	27.0	14.9	»	»
Jeudi.....	20	16	25	14	6	»	26.6	16.9	27.6	13.1	»	«
Vendredi...	22	16	23	15	»	»	25.4	17.3	22.3	18.2	4.0	»
Samedi.. ..	26	12	16	12	16	»	25 6	16.5	23.6	13.9	»	»
Total....	1804	843	1531	723	219 5	236 3	1910.2	1408 9	1788.5	909.5	102 5	150.3
	Perpignan						**Alger**					
Dimanche...	27	14	»	»	13	0.4	«	»	»	»	»	«
Lundi.....	25	14	19	11	5	«	«	24	»	»	9	»
Mardi.....	30	16	29	15	»	»	«	24	»	»	»	»
Mercredi....	25	16	24	15	»	»	«	»	»	»	»	«
Jeudi.....	28	19	27	17	»	»	«	»	20	21	«	«
Vendredi...	29	17	20	18	»	«	«	«	»	»	»	»
Samedi.....	27	14	»	15	5	»	«	»	»	»	»	«
Total.....	1784	1038	1579	715	137.9	143.7	795	1065	284	722	36	50

Observations. — Printemps

TABLE DES MATIÈRES DU TOME LXXXVII

A

Acide sulfurique. — Voir *Céréales.*

Alcools. — Alcools de vins ou alcools d'industrie pour la consommation de bouche, p. 32. — Les sarments et l'alcool industriel, p. 71. — A propos du statut de l'alcool, p. 83. — L'alcool, la longévité et l'hérédité, p. 108. — A propos de la question de l'Alcool, p. 134. — Les erreurs de la presse hostile aux viticulteurs : les alcools allemands dans nos apéritifs et dans nos vins ?, p. 177. — Vœu de la Fédération agricole du Nord sur le régime de l'alcool, p. 230.

Altise. — Recherches sur la biologie de l'altise de la vigne, p. 114, 160, 271. — Memento pour la défense de l'altise, p. 359.

Anthracnose, p. 1. — A propos de l'Anthracnose, p. 57. — Encore sur le traitement de l'anthracnose, p. 105. — Voir *Hybrides.* Traitement d'été de l'anthracnose, p. 477.

Aptitude laitière, p. 245, 290, 317, 393, 418, 468, 516, 564.

Arboriculture fruitière, p. 18. — Conférences d'arboriculture fruitière, p. 22.

Aspic. — Voir *Lavande.*

Associations. — Confédération générale des Associations viticoles de Bourgogne, p. 122. — Assemblée générale de la Fédération des Associations viticoles, p. 361. — Voir *Congrès.* — Négociants et viticulteurs bourguignons s'associent dans l'intérêt commun, p. 410. — Assemblée générale de l'Union centrale agricole de la Haute-Garonne, p. 570.

B

Béliers. — Vente de béliers à l'Ecole nationale d'agriculture de Grignon, p. 351.

Bibliographie. — Syndicats et coopératives agricoles, par Michel Augé-Laribé, p. 23. — Les problèmes agricoles traités par des ingénieurs agronomes, p. 74. — L'hybridation méthodique de la vigne, par F. Baco, p. 74. — Quatrième propos de paysan, par Jean-Pierre, p. 74. — Recherches sur quelques formes de dépérissements de la vigne, par Louis Rives, p. 123. — Les sourciers et leurs procédés, par Henri Mager, p. 146. — Les accidents du travail et l'assurance par la mutualité, par J. Simonnot, p. 222. — Les vignobles domaniaux dans les provinces rénhanes, par Marcel Biron, p. 223. — Comment rédiger un bail à ferme payable en denrées, par A. Pavie, p. 251. — Les vins algériens, par L. Prevot, p. 251. — Manuel pratique et technique dans l'hybridation des céréales, par Michel Maylin, p. 275. — La pratique fromagère, par MM. Beau et Bourguin, p. 275. — Le chrysanthème, par J. Lochot, p. 275. — Traité des marchés de vins et questions accessoires, etc., par MM. Mercier et Guibal, p. 299. — Les poules, par Louis Bréchemin, p. 399. — Manuel du fabricant de conserves, par Georges Ray, p. 399. — Maladies des plantes cultivées, par G. Delacroix et A. Maublanc, p. 423. — Ils s'en vont, par G.-L. Vidal, p. 495. — Une révolution agricole, par Maurice Aragou, p. 495. — Le pigeon-voyageur, par R. Zaepffel, p. 542. — L'immigration italienne dans le sud-ouest de la France, par R. Royer Montegut, p. 543. — Manuel de droit rural, par S. Fons, p. 543. — La destruction des mauvaises herbes, par E. Rabaté, p. 619.

Black-Rot. — Le black-rot, p. 525.

Blé. — La situation du marché du blé, p. 82. — Le marché du blé, p. 456. — Le problème du blé, p. 484.

C

Californie. — Réflexions sur ce que j'ai vu en Californie, p. 181.

Carburant national. — Un carburant national et agricole, p. 64. — Le rallye automobile des carburants nationaux, p. 340.

Centrifugation. — Voir *Supercentrifugation.* — La centrifugation des vins, p. 617.

Cépages. — Les cépages de l'Oranie, p. 334.

Céréales. — Traitement des céréales par l'acide sulfurique, p. 138.

Cerises. — Exportation des cerises en Angleterre, p. 512.

Charrue. — Voir *Culture.* — Transformation d'une charrue sous-soleuse automatique, p. 232.

Chevaux. — Voir *Rations.*

Cidre. — Propagande pour le cidre... et pour le vin, p. 579.

Cochylis et Eudemis, p. 237, 311, 552. — Syndicat de défense et de recherches

contre la cochylis et l'eudémis, p. 297. — Contre la cochylis et l'eudémis, p. 408.

Concours. — Concours agricole nord-africain à Boufarik, p. 22, 146. — Concours d'appareils à ramasser et à comprimer les sarments, p. 71. — Concours général agricole de Paris, p. 72, 122 — Concours pour la nomination de 2 conseillers agricoles (Tunisie), p 221. — Concours sur titre (Algérie), p. 222. - Concours général agricole, p. 348. -- Concours pour la nomination d'un chimiste au laboratoire de la Station oléicole et de la répression des fraudes à Sfax, p. 398. — Concours agricole de Boufarick, p. 423. — Concours du village moderne, p. 493. — Ecole d'Agriculture de Tunis, p. 542.

Congrès. — 9e Congrès national de l'Agriculture française, p. 199. — Congrès de viticulture de Montpellier, p. 219. — 13e Congrès international d'agriculture, p. 274. 1er Congrès national de l'ensilage des fourrages, p 327 — Congrès national agricole pour l'égalité douanière, p 361. — Congrès national des Associations agricoles, p. 387. — Congrès national de la mutualité et de la coopération agricole, p. 397. — IXe Congrès de l'Agriculture française à Strasbourg, p. 397. — Le Congrès pour l'avancement des sciences en 1927, à Constantine, p. 437. — Congrès de la Fédération des Associations viticoles régionales de France et d'Algérie, p. 433. Congrès de viticulture de Montpellier, p 471. — Congrès des carburants, p. 519 — Le Congrès de viticulture des 7, 8 et 9 juin à Montpellier, p. 607. — Congrès international de viticulture et d'œnologie à Conegliano, p. 619.

Coopératives. — Comptoir général des Coopératives vinicoles, p. 119.

Cottis. — Voir *Court-noué.*

Coulure. — La coulure constitutionnelle, p. 261. — La coulure des raisins, comment l'empêcher, p. 481.

Court-noué. — Sur le court-noué, p 339, 480. — A propos du court-noué, p. 530. — Court-noué, Rougeau, Cottis, p. 561

Crise du vin, — p. 230.

Culture. — Culture de la vigne sans charrue. Mise au point, p. 13. — La culture par tracteurs, p. 109. — Etudes sur la culture des vignes en particulier des hybrides, etc., p. 242, 287, 314. — Etendue des cultures arbustives en Tunisie, p. 262. — Le retro-force dans la culture de la vigne, p. 533.

D

Dépérissement. — Les dépérissements de la vigne en Algérie, p. 7.

Dessiccation. — Sur une cause de dessiccation d'hybrides fort connue, p. 63.

Détachage. — Voir *Vins.*

Doctorat d'Université. — M. Rives, p. 31. M. P. Grassé, p. 62.

Douanes. — Révision douanière, p. 133. — La viticulture et l'accord franco-allemand, p. 134. — Le tarif douanier en préparation et l'agriculture, p. 231. — Le nouveau tarif douanier p. 308. — L'accord commercial provisoire franco-allemand, p. 330. — Voir *Congrès.* — Voir *Engrais.* — Augmentation des droits d'entrée des vins en Angleterre, p. 408. — Prohibitions d'exportation, p. 464. — La Révision du tarif des douanes, p. 631.

Drainage. — Le drainage en galeries, p. 542.

Droits d'entrée. — Voir *Douane.*

E

Ecole. — Ecole coloniale d'agriculture de Tunis, p. 22. — Ecole d'agriculture de Rennes, p. 250. — Ecole d'arboriculture fruitière d'Ecully, p. 541. — Institut agricole de l'Université de Toulouse, p. 571. Ecole d'agriculture d'Hyères, p. 618. — Institut agricole d'Algérie, p. 630.

Ecusson. — Voir *Greffe.*

Emulsions de pétrole. — Voir *Eudémis.*

Engrais — Voir *Sarments.* — Les engrais dans les prairies, p. 239 — Voir *Exposition.* — Les engrais au tarif général des douanes, p. 391. — Engrais et prix de revient, p. 440, 460, 483. — Le Congrès des engrais azotés de synthèse, p. 578.

Ensilage. — A propos du premier Congrès d'ensilage, p. 558, 553.

Etalon. — Baudet-étalon, p. 299.

Erinose. — L'Erinose, p. 528.

Eudémis, Voir *Cochylis.* — L'Eudémis, p. 437, 481. — Les émulsions de pétrole contre l'Eudémis, p. 503.

Excoriose. — L'Excoriose de la vigne, p. 159.

Exportation. — Voir *Douane.*

Exposition. — Voir *Foire.* — Exposition d'animaux de basse-Cour, p. 22. — Exposition internationale de Montpellier, p. 73, 145. — Exposition internationale d'aviculture de Paris, p 122 — Exposition d'art viticole à Conegliano (Italie), p. 285. Exposition d'aviculture et d'apiculture à Montpellier, p. 327. — Exposition parisienne de semences et engrais, p. 369. —

IX[e] Exposition agricole d'Avignon, p. 374. — Exposition d'aviculture et d'apiculture, p. 397.

F

Foire. — Foire-exposition des vins du Var et Exposition agricole et industrielle de Brignolles, p. 21. — La 22[e] foire des vins de l'Anjou, p. 169. — Foire de printemps à Avignon, p. 250. — Foire-exposition agricole de Rodez, p. 351. — Foire-exposition de Chateauroux, p. 422.
Folletage. — Le folletage, p. 605.
Foudre. — Effets de la foudre, p. 606.
Fumagine. — Traitement de la fumagine, p. 91.
Fumure. — La fumure des vignes en temps de cherté du vin, p. 130. — Fumure rationnelle et économique des fossés de plantation pour arbres fruitiers, arbustes et plantes vivaces, p. 295.

G

Greffage. — Un procédé de greffage à recommander, p. 16. — La greffe mayorquine en Algérie, p. 85. — La greffe mayorquine, p. 135, 479. — La greffe mayorquine en Espagne, p. 157. — Réflexions sur la greffe mayorquine, p. 213. — La greffe au bouchon de liège, p. 218, 262, 337. — Encore la greffe à écusson, p. 259. — A propos de greffes, p. 336. — La greffe en placage, p. 338. — A propos du greffage sur place, p. 338, 381. — Questions de greffage, p. 603.

H

Hérédité. — Voir *Alcool.*
Hybrides. — Voir *Dessiccation.* — A propos des Berlandieri, p. 11. — La résistance des hybrides à l'anthracnose, p. 106. — Sur le dépérissement de 4643, p. 107. — Sur la Phagocytose chez le 333 E. et sa résistance au court-noué, p. 139. — Les hybrides en Poitou en 1926, p. 164. — Etude sur la culture des vignes, en particulier des hybrides en cette année de coulure intense en Haute-Garonne, p. 212, 287, 314. — Le 439-69 Malègue, p. 284. — Voir *Culture.* — Sur le dépérissement du Seibel 4643, p. 344. — Le 150-13 Malègue, p. 386. — Les hybrides producteurs dans la Drôme en 1925 et 1926, p. 411, 444, 458, 490, 513.

I

Insectes. — Insectes dans le corps des souches, p. 385.

L

Lavande-Aspic. — La lavande aspic contre l'eudémis. p. 453.
Légion d'honneur, p. 221.
Longévité. — Voir *Alcool.*

M

Machine agricole. — Le 6[e] Salon de la Machine agricole, p. 233, 263.
Marché des vins. — La situation du marché des vins, p. 129,
Maturité. — Note sur l'appréciation du degré de maturité du raisin et sur la marche de la maturation en 1925 et 1926 dans la région de Montpellier, p. 88.
Mauvaises herbes. — La destruction des mauvaises herbes dans les terres cultivées, p. 95.
Mildiou. — Nouvelle formule Villedieu contre le mildiou, p. 133. — Le traitement du mildiou et la nouvelle formule Villedieu, p. 357, 405. — Contribution à l'étude des traitements contre le mildiou, p. 362. — Notes sur le mildiou, p. 429. — Le mildiou, p 456. — Nouvelle attaque probable du Mildiou, p. 607.
Moteurs électriques agricoles, p. 326.

N

Nécrologie. — M. Charmont père, p. 62.
Nicotine. — Fourniture de nicotine par les manufactures de l'Office national des tabacs, p. 118.

O

Œnologie. — Leçons et applications pratiques d'œnologie, p. 274. — Cours et exercices d'œnologie pratiques, p. 618.
Oïdium, p. 153.
Outillage mécanique. — Outillage mécanique complémentaire indispensable pour le travail économique de la vinification et l'amélioration de tous les vins, p. 366.

P

Pêchers. — Voir *Vignes.*
Phagocytose. — Voir *Hybrides.*
Phylloxéra. — Les conditions de la vie souterraine du phylloxéra, p. 209.

Pommes de terre. — La conservation des pommes de terre en hiver, p. 14. — Pommes de terre de semences, p. 222. — La maladie verruqueuse de la pomme de terre, p. 324.
Porte-greffes. — Sur de nouveaux anciens porte-greffes, p. 61. — Les porte-greffes en Alsace, p. 257.
Potasse. — En Catalogne. Provisions de potasse, p. 69.
Prairies. — Les soins à donner aux prairies naturelles, p. 215.
Prohibitions — Voir *Douane.*

R

Raisins. — La sortie des raisins, p. 436. — Les raisins de table, p. 594, 615.
Rations — Observations sur la composition de quelques types de rations économiques pour les chevaux, p. 185.
Rayonnements astraux. — Influence des rayonnements astraux sur l'oscillation des cellules vivantes, p 489, 540.
Récolte. — Relevé, par département, de la récolte des vins en France en 1925 et 1926, p. 12. — La récolte et le marché des vins en Bourgogne, p. 41.
Reconstitution. — La viticulture et les nouvelles observations sur la reconstitution des vignobles, p 530, 555, 579.
Regreffage. — Question de regreffage, p. 59.
Régionales-Midi, p. 286.
Retaille. — La retaille des vignes gelées tardivement, p. 479. — Retaille des vignes après un cyclone, p. 611.
Retro-force. — Voir *Culture.*
Rougeau. — Voir *Court-noué.*

S

Sarments. — Voir *Alcool.* — Transformation des sarments en engrais, p. 94. — Ecarteur de sarments, p. 168.
Semences. — Voir *Exposition.*
Situation (La), — p. 601.
Sociétés. — Fédération des Sociétés d'agriculture du Midi et du Sud-Est, p. 494
Souches. — Voir *Insectes.*
Sous-solage. — Le sous-solage des vignes âgées en présence des moyennes et petites propriétés, p. 36. — Transformation d'une charrue en sous-soleuse automatiq e, p. 232.
Sucre. — Fabriquerait-on des vins de sucre? p. 305. — Provisions de sucre pour les prochaines vendanges?, p. 455.
Sulfate de fer. — Taille et badigeonnage au sulfate de fer, p. 283.
Supercentrifugation. — La supercentrifugation des vins, p. 590.
Syndicat. — Syndicat de défense et de recherches contre la cochylis et l'eudémis d'Adissan (Hérault), p. 297. — Assemblée du Syndicat général des bouilleurs de cru, p. 308.

T

Taille. — Modifications à apporter aux tailles Guyot simple et double, p. 66, 110, 140. — Mauvais effets des tailles trop précoces, p. 205.
Tartres. — Il y aurait intérêt à échelonner la vente des tartres, p. 281.
Tracteurs. — La culture par tracteurs, p. 109

V

Vers gris. — A propos d'une invasion de vers gris, p. 509.
Vignes. — Vignes et pêchers, p. 210. — Pourquoi il faut cultiver la vigne en Bretagne?, p. 232.
Vignes gelées. — Voir *Retaille.*
Vignoble. — Pour la défense du Vignoble agricole, p. 72.
Vinification. — Les vinifications spéciales en Algérie, p. 282. — Vinification des raisins blancs en Rhénanie, p. 388.
Vins. — La production des vins depuis 26 ans, p. 29. — A propos du détachage des vins blancs et des vins doux naturels, p. 45. — L'écoulement des vins depuis le début de la campagne, p. 81, 180, 309, 408, 501. 625. — Relation entre le prix de vente du vin à la production et à la consommation, p 192. — Crise du vin, p. 229. — L'influence du vin sur le développement des volailles, p. 269. — Les vins d'Alsace-Lorraine, p. 284. — Voir *Sucre.* — Les vins australiens en Angleterre, p. 306. — La défense des vins blancs, p. 307. — Voir *Concours.* — Les vins anormaux, p 372. — La production des vins et des cidres en 1926, p. 504. — Voir *Cidre.* — Les vins de Clairvaux (Aveyron) en 1926, p. 613.
Viticulture. — Voir *Reconstitution.*

TABLE DES AUTEURS DU TOME LXXXVII

Armet (H.). — Relation entre les prix de vente du vin à la production et à la consommation, p. 192.

Bernès. — Engrais et prix de revient, p. 483. (Voir Delonca).

Bichet (R.). — La récolte et le marché des vins en Bourgogne, p. 41.

Biron (M.). — La 22e foire des vins de l'Anjou, p. 169. — Vinification des raisins blancs en Rhénanie, p. 388.

Blanc (A.). — Le 6e salon de la Machine agricole, p. 233, 263. — Le rallye automobile des carburants nationaux, p. 340.

Bonnefoy (J.-M.). — La greffe mayorquine en Algérie, p. 85. — La greffe au bouchon de liège, p. 218. — Retaille des vignes après un cyclone, p. 611.

Bourdiol-Humbert. — Le problème du blé. Vers la fin de la vie chère, p. 484.

Busquet (A). — Le 150-15 Malègue, p. 386.

Cadoret (A.). — Vignes et pêchers, p. 210. — L'aptitude laitière, p. 245, 290, 317, 393, 418, 468, 516, 564. — Contribution à l'étude des traitements contre le mildiou, p. 362.

Carcassonne et L. Degrully. — Alcools de vins ou alcools d'industrie pour la consommation de bouche, p. 32.

Carré (A.). — Le sous-solage des vignes âgées en présence des moyennes et petites propriétés, p. 36.

Castel de la Reille (L.). — A propos de la question de l'alcool, p. 134.

Challier (A.). — Question de regreffage, p. 59. — Contre l'Eudémis, p. 481.

Commes (R.). — Question de regreffage, p. 60.

Commerçon (F.). — Question de regreffage,

Coste (G.). — La révision des tarifS des douanes, p. 63'.
p. 59.

Cottier (H.). — Observations sur la composition de quelques types de rations économiques pour les chevaux, p. 185. — A propos du premier congrès de l'ensilage, p. 558, 583.

Couturier (A.). — Les engrais au tarif général des douanes, p. 391.

Degrully (L.). — (Voir Carcassonne) (Voir Mir).

Degrully (L.). — La production des vins depuis 26 ans, p. 29 — A l'Université de Toulouse, p. 31. — L'écoulement des vins depuis le début de la campagne, p. 81, 180, 309, 408, 501, 625. — La situation du marché du blé, p. 82. — A propos du statut de l'alcool, p. 83. — La situation du marché des vins, p. 129, 549. — La fumure des vignes en temps de cherté du vin, p. 130. — Nouvelle formule Villedieu contre le mildiou, p. 133. — Révision douanière, p. 133. — La viticulture et l'accord franco-allemand, p. 134. — A propos de la question de l'alcool, p. 134. — Les erreurs de la presse hostile aux viticulteurs : les alcools allemands dans nos apéritifs et dans nos vins ?, p. 177. — Crise du vin, p. 229. — Vœu de la Fédération agricole du Nord sur le régime de l'alcool, p. 230. — Le tarif douanier, en preparation et l'agriculture, p. 231. — Transformation d'une charrue en sous-soleuse automatique, p. 232. — Pourquoi il faut cultiver la vigne en Bretagne ?!, p. 232. — Fabriquerait-on des vins de sucre ?, p. 305. — Les vins Australiens en Angleterre, p. 306. — La défense des vins blancs, p. 307. — Le nouveau tarif douanier, p. 308. — Assemblée du Syndicat général des bouilleurs de cru, p. 309. — Le traitement du mildiou et la formule Villedieu, p. 357. — Memento pour la défense de l'altise, p. 359. — L'accord commercial provisoire franco-allemand, p. 360. — Congrès national agricole pour l'égalité douanière, p. 361. — Assemblée générale de la Fédération des Associations agricoles, p. 361. — Le traitement du mildiou et la formule Villedieu, p. 405. — Contre la cochylis et l'eudémis, p. 408. — Augmentation des droits d'entrée des vins en Angleterre, p. 408. — Congrès de la Fédération des Associations viticoles régionales de France et d'Algérie, p. 453. — La lavande-aspic contre l'eudémis ?, p. 455. — Provisions de sucre pour les prochaines vendanges ?, p. 455. — Le marché du blé, p. 456. — Les émulsions de pétrole contre l'Eudémis, p. 503. — Comment le soufre agit sur l'oïdium, p. 550. — Les ventes sur souches, p. 551. — Le Congrès des engrais azotés de synthèse, p. 557. — Propagande pour le cidre... et pour le vin, p. 579. — Fédération des Sociétés d'agriculture du Midi et du Sud-Est, p. 627.

Delonca (E.) et Benès (G.). — Court-noué, rougeau, cottis, p. 561.

Desmoulins (Am.) et Vielard (V.). — Les hybrides producteurs dans la Drôme en 1925 et 1926, p. 411, 444, 458, 490, 513.
Dijol (M.), — Les vins anormaux, p. 372.
Dumont (H.). — Les cépages de l'Oranie. p. 333.
Dupuy (A.).— La greffe mayorquine, p. 135.
Duret (O.). — Un procédé de greffage à recommander, p. 16. — Réflexions sur la mayorquine, p. 213. — A propos de greffe, p. 336.

Fonzes-Diacon (Doct.).— Le mildiou, p. 456.

Gervais (P.). — Sur de nouveaux anciens porte-greffes, p. 61. — La viticulture et les nouvelles observations sur la reconstitution des vignobles, p. 530, 555, 579.
Godillac (A.). — La conservation des pommes de terre en hiver, p. 14. — La coulure des raisins. Comment l'empêcher, p. 481.
Grassé (P.). — Cochylis et eudémis, p. 237, 311, 552. — A propos d'une invasion de vers gris, p. 509.
Guibal (Jean).— A propos du détachage des vins blancs et des vins doux naturels, p. 45.

Héron (G.). — Etude de la culture des vignes en particulier des hybrides en cette année de coulure intense en Haute-Garonne, p. 242, 287, 314.
Hugues (E.). — Note sur l'appréciation du degré de maturité du raisin et sur la marche de la maturation en 1925 et 1926 dans la région de Montpellier, p. 88.

Kuhnholtz-Lordat (G.). — Traitement des céréales par l'acide sulfurique, p. 138. — Exportation des cerises en Angleterre, p. 512.

Lafon (R.). — Modification à apporter aux tailles Guyot simple et double, p. 66, 110, 140.
Lakhovsky (G.). Influence des rayonnements astraux sur l'oscillation des cellules vivantes, p. 489.
Lamau (J.). — Un carburant national et agricole, p. 64.
Lapierre (H.). — Prohibitions d'exportation, p. 464.
Larue (P.). — En Catalogne Provisions de potasse, p. 69. — Les vins de France au concours général agricole, p. 348. — Exposition parisienne de semences et engrais, p. 369.— Le congrès de l'avancement des sciences de 1927 à Constantine, p. 437.
L. D. — Traitement de la fumagine, p. 91. — L'assemblée générale de l'Union Centrale agricole de la Haute-Garonne, p. 570.
Libes (R.). — Engrais et prix de revient, p. 440, 460.
Lugan (J.). — Transformation d'une charrue en sous-soleuse automatique, p. 232.

Mangin (L.). — La maladie verruqueuse de la pomme de terre, p. 324.
Marescalchi. — Exposition d'art viticole à Conegliano (Italie), p. 285.
Marquès (J.). — Taille et badigeonnage au sulfate de fer, p. 283.
Martin (R.). — Les vins de Clairvaux (Aveyron) de la récolte 1926, p. 613.
Maïs (J.). — Greffage sur place, p. 384.
Mémery (H.). — L'influence des radiations astrales sur les vins, p. 540.
Mir (Eug.) et Degrully (L.). — Les engrais dans les prairies, p. 239.

N. — Les sarments et l'alcool industriel, p. 71. — Congrès de viticulture de Montpellier, p. 219. — Situation des Régionales du Midi au 31 décembre 1926, p. 286. — Congrès national des associations agricoles, p. 387. — La production des vins et des cidres en 1926, p. 504. — La supercentrifugation des vins, p. 590. — La centrifugation des vins. le clarificateur-filtre, p. 617.

Pagès (Doct.). — L'influence du vin sur le développement des volailles, p. 269.
Paul (P.). — Outillage mécanique complémentaire indispensable pour le travail économique de la vinification et l'amélioration de tous les vins, p. 366.
Partie officielle. — Relevé par départements de la récolte des vins en France en 1925 et en 1926 (stock et récolte), p. 12. — Quantités de vins enlevées des chais des récoltants et quantités imposées au droit de circulation et stocks existant chez les marchands en gros. (Mois de décembre), p. 84. — (Mois de janvier), p. 212.— (Mois de février), p. 310.—(Mois mars), p. 410. — (Mois d'avril), p. 508.— (Mois de mai), p. 629. — Crédit agricole. Décret du 9 décembre 1926, p. 98. — Vente de nicotine, p. 170. — Répartition du contingent des vins français admis à l'importation en Allemagne, p. 421.
Perramond (E.). — A propos de court-noué, p. 530.

PICARD (F.). — Recherche sur la biologie de l'altise de la vigne, p. 114, 160, 271.
PINS (Marquis de). — Réflexions sur ce que j'ai vu en Californie, p. 181.

QUEUILLE. — Fourniture de nicotine par les manufactures de l'Office national de tabacs, p. 118.

RAZOULES (P.). — Culture de la vigne sans charrue (mise au point), p. 13. — Ecarteur de sarments, p. 168.
RIVES (L.). — Sur une cause de dessiccation d'hybrides fort connue, p. 63. — Sur la phagocytose chez le 333 E et sa résistance au court-noué, p. 139. — Sur le dépérissement du Seibel 4643, p. 344.
ROUBIN (R.). — La destruction des mauvaises herbes dans les terrains cultivés, p 95. — Les soins à donner aux prairies naturelles, p. 215.
ROUGIER (L.). — Le rétro-force dans la culture de la vigne, p. 533.
RUDELIN (E.). — La résistance des hybrides à l'anthracnose, p. 106. — Les hybrides en Poitou en 1926, p. 164.
RAVAZ (L.). — Anthracnose, p. 3. — Les dépérissements de la vigne en Algérie, p. 7. — A propos des Berlandieri, p. 11. — A propos de l'anthracnose, p. 57. — Question de regreffage, p. 59. — Sur de nouveaux anciens porte-greffes, p. 61. — Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier, p. 62. — Nécrologie, p. 62. — Encore sur le traitement de l'Anthracnose, p. 105. — La résistance des hybrides à l'anthracnose, p. 106. — Sur le dépérissement de 4643, p. 107. — L'alcool, la longévité et l'hérédité, p. 108. — La culture par tracteurs, p. 109. — L'oïdium, p. 153. La greffe mayorquine en Espagne. p. 157. — L'excoriose de la vigne, p. 159. — Mauvais effets des tailles trop précoces, p. 205. — Les conditions de la vie souterraine du phylloxéra, p. 209. — Les porte-greffes en Alsace, p. 257. — Encore la greffe à écusson, p. 259. — Coulure constitutionnelle, p. 261. — Etendue des cultures arbustives de la Tunisie, p. 262. — Greffe au bouchon, p. 262. — Il y aurait intérêt à échelonner la vente des tartres, p. 281. — Les vinifications spéciales en Algérie, p. 282. — Taille et badigeonnage au sulfate de fer, p. 283. — Les vins d'Alsace-Lorraine, p. 284. — Le 439-69 Malègue, p. 284. — Exposition d'art viticole à Conegliano (Italie), p. 285. — Les cépages de l'Oranie, p. 333. — A propos de greffes, p. 336. — Greffe au bouchon, p. 337. — La greffe en placage, p. 338. — A propos du greffage sur place, p. 338. — Sur le court-noué, p. 339. — Greffage sur place, p. 381. — Insectes dans le corps des souches, p. 385. — Le 150-15 Malègue, p. 386. — Notes sur le mildiou, p. 429 — La sortie des raisins, p. 436. — L'eudémis, p. 437. — Traitement d'été de l'anthracnose, p 477. — Greffage à la mayorquine, p. 479. — La retaille des vignes gelées tardivement, p. 479. — Court-noué, p. 480. — Contre l'eudémis, p. 481. — Le black-rot, p. 525. — L'érinose, p. 528. — A propos du court-noué, p. 530. — La situation, p. 602. — Questions de greffage, p. 603. — Le folletage, p. 605. — Effets de la foudre, p. 606. — Nouvelles attaques probables du mildiou, p. 607.
ROOS (L.). — Le Congrès de viticulture des 7, 8 et 9 juin à Montpellier, p. 607.

SAUVION (Th.). — Le 439-69 Malègue, p. 284.
SONNIER (Jh). — La greffe en placage, p. 338.

TACUSSEL (A.). — Les raisins de table, p. 594.

WAGNER (M.-Ph.). — Fumure rationnelle et économique des fossés de plantation pour arbres fruitiers, arbustes et plantes vivaces, p. 295.
VIDAL (A.). — Question de regreffage, p. 59.
VIDAL (G.). — Transformation des sarments en engrais, p. 94.
VILLARD (V.). — (Voir Am. DESMOULINS).
VILLEDIEU (G.). — Le traitement du mildiou, et la formule Villedieu, p. 405.

ZACHAREWICZ (Ed.). — Arboriculture fruitière, p. 18.

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

N° 1 (2 janvier 1927). « Antrhacnose » (planche en couleurs).
N° 7 (13 février 1927). « Oïdium » (planche en couleurs).
N° 22 (29 mai 1927). « Black-Rot » (planche en couleurs).